

B  
XXXIV  
17



Gouvernement du Québec  
Conseil supérieur de l'Éducation  
Comité catholique



LA DIMENSION RELIGIEUSE AU COLLEGE

JUIN 1976

E3S9  
C65/  
D55  
1976  
QCSE



E359

C65

D55

1976

QUSE

AVANT-PROPOS

Le réseau d'enseignement collégial du Québec comptera bientôt dix ans d'existence. A la suite de cette période de croissance accélérée, le besoin se fait sentir de faire le point, de vérifier les accomplissements et les orientations. C'est précisément cette vérification des objectifs qu'a tenté d'établir le rapport Le Collège, publié en 1975 par le Conseil supérieur de l'éducation.

Le moment paraît propice pour évaluer également la situation faite à l'éducation religieuse au niveau collégial.

A moins d'être reconnus officiellement comme catholiques ou protestants, les collèges ne possèdent pas légalement de caractère confessionnel. Ils ne se trouvent pas pour autant dispensés de tenir compte de la dimension religieuse chez les étudiants. En effet, cette dimension religieuse n'est pas le monopole d'une Eglise, d'un comité confessionnel ou d'une institution confessionnelle. Elle se déploie en toute personne qui entend se saisir de son existence et elle fait partie de ces multiples besoins, individuels et collectifs, auxquels le collège se propose de répondre. Beaucoup de collèges l'ont d'ailleurs reconnu, qui depuis l'origine font une place à des cours de sciences religieuses et à l'animation pastorale.

En présentant ce document dans le contexte actuel de la "révision" de l'expérience collégiale, le Comité catholique entend tout d'abord révéler l'état de l'éducation religieuse dans les collèges publics et privés. Il veut également souligner auprès des responsables les attentes et les besoins en ce domaine. Il veut enfin reconnaître et appuyer l'effort tenace et original qu'accomplissent déjà plusieurs professeurs de sciences religieuses et animateurs de pastorale.

Délibérément, ce document se veut bref. Il convient de l'accueillir avant tout dans chaque milieu comme une invitation à faire la lumière sur cette question et à progresser selon sa propre situation et ses propres voies.

Le Comité catholique du  
Conseil supérieur de l'éducation

## LA DIMENSION RELIGIEUSE AU COLLEGE

La dimension religieuse dans les institutions d'enseignement de niveau collégial est souvent oubliée, méconnue ou négligée. Elle attire peu l'attention, on en perçoit mal l'importance, on ne sait trop comment l'évaluer.(1)

Plusieurs raisons expliquent cet état de fait. Il faut dire tout d'abord, concernant le secteur public, que la loi des collèges d'enseignement général et professionnel ne précise pas le statut confessionnel de ces institutions. Il est vrai que cette loi contient une disposition prévoyant la possibilité "de faire reconnaître le collège comme institution catholique ou protestante conformément à l'article 22 de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation" (article 16), mais aucun des 37 collèges publics ne s'est encore prévalu de cette disposition. Dans le secteur privé, deux collèges sur 25 ont, à ce jour, demandé et obtenu leur reconnaissance comme institution catholique.

Une deuxième raison s'impose: l'histoire tumultueuse des collèges a mobilisé l'attention des administrateurs sur des problèmes urgents dont chaque année fournissait une bonne moisson.

En ce qui concerne l'étude des sciences religieuses, il faut noter que le Service des programmes de la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation a toujours fait une bonne place aux cours de sciences religieuses dans les cahiers de l'enseignement collégial. Mais, en même temps, le régime pédagogique préconisé rendait très aléatoire, sinon pratiquement impossible, le choix de ces cours par les étudiants.

---

(1) Cette étude du Comité catholique a été menée avec la collaboration de la commission de l'enseignement collégial du Conseil supérieur de l'éducation.

Au sujet de l'animation pastorale, une attitude de réserve a sans doute conduit les responsables adultes à penser que l'âge des étudiants du niveau collégial et la forme de sensibilité qu'ils affichaient vis-à-vis du phénomène religieux les soustrayaient d'emblée à l'action pastorale des Eglises. Pourtant, dans le même temps et à un niveau supérieur, les institutions universitaires n'hésitaient pas à offrir et à maintenir des services d'animation pastorale.

Ajoutons que devant les requêtes inédites du milieu collégial les communautés chrétiennes, diocésaines et locales, ont réagi d'une manière souvent hésitante et incertaine. Certaines se demandent encore comment être présentes à ce milieu. C'est pour elles un défi mais aussi un devoir de former et de recruter un nombre suffisant d'animateurs de pastorale aptes à répondre aux attentes religieuses des quelques 115,000 jeunes Québécois qui fréquentent les collèges.

Il faut noter enfin que les services de pastorale ont reçu une sanction officielle au moins en ceci qu'un financement minimal a toujours été assuré, soit par une norme spécifique (un per capita de \$11 dollars), soit à l'intérieur des sommes prévues pour les services aux étudiants, comme c'est le cas depuis trois ou quatre ans. Le poste et la tâche d'animateur de pastorale dans les institutions d'enseignement collégial se trouvent par ailleurs reconnus dans les documents du ministère de l'Education touchant le personnel professionnel des collèges (documents 24 et 25 de la Politique administrative et salariale, 1973). Pour autant, le statut et la fonction de l'animateur de pastorale ne sont point assurés: en période d'austérité budgétaire, ils risquent de passer aux derniers rangs des priorités et d'apparaître ainsi sur la première ligne des coupures à effectuer.

## LA SITUATION EN 1975-1976

### L'enseignement des sciences religieuses

Parmi les 25 collèges privés membres de l'Association des collèges du Québec, 4 imposent un cours de sciences religieuses à tous les étudiants et 4 imposent deux cours. Ces cours peuvent être suivis durant l'une ou l'autre des quatre sessions régulières. 11 collèges offrent des cours facultatifs et 5 n'offrent aucun cours de sciences religieuses. Un collège impose quatre cours pour les étudiants qui choisissent la concentration Théologie.

La situation est très différente dans les collèges publics: plus de la moitié d'entre eux n'offrent aucun cours de sciences religieuses. Dans les autres collèges, quelques cours sont offerts à titre de cours optionnels. C'est donc à peine 1% de tous les étudiants du réseau public qui peuvent s'inscrire à des cours de sciences religieuses.

D'après les professeurs rencontrés, la demande serait beaucoup plus forte. Si les inscriptions sont si peu nombreuses dans la réalité, c'est que les cours ne sont tout simplement pas offerts ou bien que l'on contingente les inscriptions, par exemple pour ne pas surcharger le seul professeur disponible.

Il ne semble pas qu'il faille attribuer cet état de chose à l'hostilité ni même à l'indifférence. Cette situation découle tout d'abord du régime pédagogique (cours obligatoires, préalables exigés par l'université ou par la spécialisation) qui empêche, à toutes fins utiles, les étudiants de choisir un ou des cours de sciences religieuses durant leur séjour au niveau collégial. S'agissant en particulier des étudiants des programmes professionnels, on peut dire qu'il leur est techniquement impossible de s'inscrire à un cours de sciences religieuses durant leurs deux ou trois ans de séjour au collège.

De plus, pour des raisons reliées aux politiques de sécurité d'emploi, les professeurs de certains cours, particulièrement dans les disciplines des sciences humaines, pratiquent une forme de concurrence qui joue contre la présence des cours de sciences religieuses dans les programmes offerts par les collèges. En clair, un professeur d'histoire ou de sociologie pourrait perdre une part de sa clientèle si on offrait parallèlement un cours de sciences religieuses.

Les professeurs consultés disent par ailleurs que les cours de sciences religieuses, là où ils se donnent, répondent à de vrais besoins. Les étudiants de niveau collégial, dont l'âge moyen se situe entre 16 et 19 ans, se trouvent à une période intensive de leur recherche d'identité, ils sont en train d'élaborer leurs premières synthèses personnelles et de faire pour leur vie les choix fondateurs au plan du travail, de l'amour, du style de vie. Pour eux, l'enseignement religieux répond notamment aux besoins suivants:

- . besoin de réflexion et de clarification sur le sens à la vie, sur la religion, la foi, les options morales;
- . besoin d'élargir et d'agrandir l'espace critique nécessaire à la vérification ou à la révision des choix personnels hérités de l'enfance, de l'adolescence ou du milieu social;
- . besoin de comprendre le rôle de la religion dans l'histoire du Québec et de revoir la signification du passé national;
- . besoin de situer le fait religieux dans le cadre culturel du Québec d'aujourd'hui et dans le contexte des nombreux messages spirituels qui proviennent de tous les horizons;
- . besoin de contrer ce qu'il faut bien appeler un phénomène d'ignorance religieuse presque totale;
- . besoin de relier le monde de la culture avec le monde de la foi et de résoudre le vieux conflit entre science et religion. On est surpris, par exemple, d'apprendre que

l'explication scientifique du monde et le récit de la création dans la Genèse font toujours problème.

Les professeurs de sciences religieuses souhaiteraient que les collèges soient contraints d'offrir au moins un cours optionnel de sciences religieuses et qu'ils puissent compter, au plan pratique, sur la présence d'au moins un professeur qualifié dans ce secteur.

### L'animation pastorale

Au dire des animateurs de pastorale eux-mêmes et suivant l'avis de l'Exécutif de leur association, la situation de la pastorale semble un peu meilleure que celle de l'enseignement religieux. En 1975-76, 20 collèges publics continuent de maintenir un service de pastorale. Par contre, il n'est pas facile de déterminer exactement pourquoi une douzaine d'autres ont discontinué ce service. Dans certains cas, le départ du responsable en a été l'occasion ou le prétexte; dans d'autres cas, sa disparition a résulté de la fusion de ce service dans les services aux étudiants.

Devant cette précarité du service de pastorale dans plusieurs institutions, il faut se poser la question de l'insertion de ce service dans le fonctionnement et l'organigramme du collège. Il s'agit en fait d'une question qui n'a cessé d'être agitée au cours des années. D'une manière ou d'une autre, on sentait qu'il fallait éviter deux écueils: d'une part, celui d'affirmer l'autonomie du service de pastorale au risque d'en faire "un à-côté pastoral" situé en marge de la vie réelle du collège et, d'autre part, celui de le fondre dans les services aux étudiants au risque d'y perdre l'identité même de l'animation pastorale. Dans la pratique, un consensus semble s'être dégagé en faveur d'une insertion à l'intérieur des services aux étudiants. Toutefois, après bientôt dix ans d'essais et d'expériences, une évaluation s'impose dans chaque institution: le mode d'insertion retenu a-t-il été bénéfique aux étudiants et au collège? a-t-il été profitable à l'action du service de pastorale lui-même?

Par delà la question du mode d'insertion dans l'organigramme, une conviction demeure: les animateurs de pastorale sont unanimes à considérer le service de pastorale comme un service spécifique ouvert à toute la population du collège et non pas comme un service exclusivement réservé aux étudiants. L'éventail des activités le démontre, même si la situation particulière de chaque collège et la personnalité de chaque animateur marquent fortement les orientations et les projets de tel ou tel service. Counselling, camps de fin de semaine, soirées de réflexion, rencontres thématiques et célébrations, activités d'engagement caritatif et politique dans et hors du milieu collégial, autant de réalisations que les services de pastorale définissent en fonction des attentes des étudiants et des besoins du milieu collégial.

### PROPOSITIONS

Du rapide bilan que nous venons d'esquisser, il ressort que les cours de sciences religieuses et les services d'animation pastorale ne rencontrent pas seulement des problèmes de fonctionnement ou d'organisation; leurs caractères propres et leur pertinence au niveau collégial sont souvent mal compris ou remis en cause. C'est là un problème qui renvoie aux objectifs généraux du collège et à son projet d'éducation. L'interpellation doit être portée à ce niveau, comme aussi au plan des mentalités et des attitudes face au phénomène religieux.

Tenant compte de ce fond de scène, le Comité catholique formule les propositions suivantes.

#### 1. Une place à l'éducation religieuse au collégial

L'éducation religieuse fait partie intégrante d'un projet éducatif complet. Certes, les modalités d'intervention doivent différer selon le niveau d'enseignement en cause, de même que le contenu des programmes. Mais, dans la mesure où les collèges se veulent des institutions d'éducation — poursuivant soit "la formation

fondamentale", soit "la formation professionnelle" et non pas seulement une formation étroitement fonctionnelle —, dans la même mesure ils doivent faire place au phénomène religieux et à la recherche morale et religieuse des individus.

## 2. L'enseignement des sciences religieuses

L'apprentissage du phénomène religieux se réalise sous deux modes distincts. Il s'accomplit tout d'abord sous le mode de l'enseignement, par la voie de la connaissance et de la science. Le Comité catholique estime qu'au niveau collégial il y a lieu de proposer un enseignement des sciences de la religion, dans le cadre des sciences humaines, au même titre que la sociologie, la psychologie ou l'histoire.

Cet enseignement des sciences de la religion doit s'orienter vers la culture de l'intelligence. Il ne s'agit pas de prolonger l'enseignement catéchétique du niveau secondaire, mais d'inviter les collégiens à franchir une étape nouvelle dans leur découverte du fait religieux. Il s'agit de les engager dans une réflexion de type proprement scientifique sur les faits religieux ou sur le donné révélé. Le mystère de la foi, l'histoire des religions, l'histoire de l'Eglise, sont objets de science. A ce titre, ils fournissent un contenu intellectuel qui peut-être proposé aux étudiants sans préjuger de leur adhésion intérieure.

Cet enseignement des sciences religieuses est à situer dans la perspective éducative et scientifique qui découle des objectifs pédagogiques du collège. En conséquence, il relève des services pédagogiques et constitue, comme toute autre discipline de la famille des sciences humaines, un moyen servant à la formation fondamentale des étudiants.

### 3. L'animation pastorale

L'apprentissage du phénomène religieux se fait également par une autre voie privilégiée: celle de la participation et de l'expérience. C'est précisément l'objectif du service d'animation pastorale de proposer cette autre approche, c'est-à-dire l'entrée personnelle dans l'expérience religieuse et chrétienne.

Le Comité catholique est d'avis qu'il faut maintenir les services de pastorale partout où ils existent et en créer là où ils ont été supprimés ou n'ont jamais existé. Il est inadmissible que pour des raisons de rentabilité étroites, on laisse dépérir des services qui ont comme objectif spécifique d'accompagner les jeunes adultes dans la recherche d'un sens personnel à leur existence et dans l'élucidation des choix fondamentaux touchant les valeurs morales, leur option religieuse et leur engagement face à leur milieu.

L'utilité d'un tel apport proprement spirituel à la vie du collège mérite d'être reconnue. Ceux qui la mettent en cause citent souvent le faible pourcentage de fréquentation des services de pastorale. Pourtant, avec des taux de fréquentation comparables, le bien-fondé de pareils services n'est pas mis en doute ni dans l'armée ni dans les hôpitaux ni dans la plupart des universités. De plus, en ces milieux, le caractère confessionnel de l'animation pastorale ne fait généralement pas question et n'engendre pas de problèmes au sujet de son financement.

De leur côté, les animateurs de pastorale doivent poursuivre leur effort en vue de préciser les objectifs spécifiques de leur service. Il convient de le faire à l'intérieur d'une visée véritablement éducative et selon une pédagogie inspirée de l'Évangile. Celui-ci indique clairement que la fonction du pasteur, c'est de guider, de rassembler, de défendre et de nourrir.

Pareille fonction exige un sens aigu de la créativité pastorale. Il est question en effet de rejoindre les attentes spirituelles des individus et de les accompagner dans leur recherche, dans ce qu'ils confessent et dans ce qu'ils contestent. Le défi est grand de réaliser une pastorale à la fois spirituelle et engagée, à la fois densément évangélique et densément humaine. Devant les problèmes éthiques qui se posent dans le collège et dans le milieu social où elle s'exerce, l'animation pastorale doit se sentir interpellée et devenir également une force interpellante au nom de l'Évangile. Mais l'animation proprement sociale et politique doit être laissée à d'autres.

#### 4. Les aspects administratifs

Le Comité catholique est conscient que les dispositions de la loi font que les collèges ne sont pas des institutions confessionnelles, à moins qu'ils n'obtiennent, sur demande, une reconnaissance formelle par l'un des deux comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation. Ils ne sont point neutres pour autant. Il faudrait plutôt les considérer comme des institutions "autres". Cette expression, tirée de la législation scolaire, n'est peut-être pas satisfaisante au plan linguistique mais elle montre bien, en tout cas, que le terme "neutre", appliqué aux institutions scolaires, ne répond ni à notre histoire ni à notre réalité. Elle suggère une pluralité ouverte par opposition à une pluralité niveleuse, fermée à tout discours sur la religion.

Le Comité catholique ne s'oppose nullement à la pratique actuelle qui fait que les animateurs de pastorale sont considérés, au plan administratif, comme membres du personnel professionnel non-enseignant. Il recommande cependant que les églises locales soient présentes dans les mécanismes de sélection et d'évaluation.

## Conclusion

Le Comité catholique rappelle que les positions qu'il a prises dans son document Voies et Impasses s'appliquent au niveau collégial dans ce qu'elles ont de fondamental: un projet éducatif complet implique la considération du phénomène religieux, qu'il s'agisse de pastorale ou d'enseignement.

Le Comité tient à rendre hommage au petit groupe de professeurs qui ont assuré la présence de cours de sciences religieuses dans les collèges, de même qu'aux animateurs qui y maintiennent les services de pastorale en dépit d'un climat social peu propice et dans une solitude presque totale. Leur présence et leur action donne un sens tout autre à son intervention: il ne s'agit pas de partir à zéro, mais de donner sa chance à ce qui existe et a déjà fait ses preuves.

---

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION



QCSE005499



L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC  
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE

Décembre 1976